PORTAIL

Définition et rôle

Le portail est une porte simple ou double délimitant une propriété à l'extérieur. La dimension des vantaux est variable.

Sollicitations

On distingue deux niveaux de sollicitations :

- le portail abrité totalement ou partiellement par un auvent ou un porche. Il est soumis aux intempéries et à des humidifications fréquentes, mais les éléments en bois ont la possibilité de sécher entre deux humidifications. Il s'agit d'un ouvrage hors sol qui doit bénéficier d'un drainage soigné au niveau de sa conception.
- le portail non abrité qui est beaucoup plus exposé aux intempéries et aux humidifications prolongées. Les assemblages sont souvent non drainants et les pièces d'ossature sont proches du sol ou au contact de l'eau de ruissellement.

Propriétés requises

Le bois doit être résistant aux différents agents de dégradation biologique et en particulier aux champignons lignivores pour les situations exposées.

Principes de mise en œuvre

Le principe constructif doit permettre un drainage permanent de toutes les faces des éléments qui composent le portail. Dans les situations non abritées, les stagnations d'eau ne sont pas autorisées. Le choix de l'essence intervient sur le poids propre de l'ouvrage. Les essences à forte densité sont à éviter en raison des charges et des efforts engendrés sur les supports et les organes de rotation.

Classe d'emploi

Un portail abrité est en classe d'emploi 3.

Un portail exposé aux intempéries est en classe d'emploi 4.

Photo : Portail © M. Vernay

Photo : Portail © F. Codron, PELTIER BOIS

© Patrick MARTIN et Michel VERNAY